



COMMUNE DE LION-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 6 FEVRIER 2023
RELEVÉ EXHAUSTIF DES DELIBERATIONS

Nouvelles formalités

L'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le relevé exhaustif des délibérations est désormais publié sur le site internet de la ville : <https://lionsurmer.com> et affiché en mairie dans la semaine qui suit la réunion.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 02/02/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 15 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY

Votants : 16 Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES

Absents excusés : 4 Valérie DESQUESNE, Florent PREVOST, Isabelle TALARD, Edith ABDESLAM

Secrétaire de séance : Marie-Claude RABASSE

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2023 est approuvé à la majorité des suffrages exprimés (3 votes contre, 13 voix pour).

2- Election des délégués à L'Ecole Intercommunale de Musique de Ouistreham

Il convient de procéder à l'élection du délégué titulaire, puis à l'élection du délégué suppléant selon les mêmes modalités.

Candidat titulaire :

- Madame Caroline GAUTIER

Candidat suppléant :

- Madame Magali SAINT

MME Caroline GAUTIER ayant obtenu la majorité des voix (16 voix pour) a été proclamée déléguée titulaire.

MME Magali SAINT ayant obtenu la majorité des voix (16 voix pour) a été proclamée déléguée suppléante.

Et transmet cette délibération au président de l'Ecole Intercommunale de Musique de Ouistreham.

3- Election des délégués au S.I.V.U. Relai Petite Enfance de la Côte de Nacre

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire

Candidat titulaire :

- Madame Lydie BRUEY

MME Lydie BRUEY ayant obtenu la majorité des voix (16 voix pour) a été proclamée déléguée titulaire.

Et transmet cette délibération au président du SIVU RPE Côte de Nacre

Déléguées déjà élues pour rappel :

- Madame Magali SAINT, titulaire

- Madame Patricia ROSALIE, suppléante

- Madame Françoise HOSTALIER, suppléante

4- Désignation des représentants de la commune au sein du SYVEDAC - syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets ménagers de l'agglomération caennaise

Il convient de procéder à l'élection du délégué suppléant.

Candidats suppléants :

- Monsieur Yves LESIEUX
- Monsieur Franck PARDILLOS

Mr Yves LESIEUX ayant obtenu la majorité des voix (1 contre, 15 voix pour) a été proclamé délégué suppléant.

Et transmet cette délibération au président du SYVEDAC.

Pour rappel - Candidat titulaire :

- Monsieur Alain DESMEULLES

5- SIVU RPE - Avance sur participation de la commune au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Relais d'Assistants Maternelles Fabulette pour l'année 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (16 voix pour) :

-accorde au Syndicat Intercommunal pour la gestion des Assistants Maternelles Fabulette, une avance sur participation communale d'un montant de 2 900 € pour l'année 2023.

6- Ecole communale de Musique d'OUISTREHAM : convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2022/2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (16 voix pour) :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2022/2023 avec la ville d'Ouistreham auprès du groupement scolaire de LION SUR MER.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

7- Affaires diverses

Affiché le 10 FEVRIER 2023
A LION SUR MER
Le Maire, D. RÉGEARD